



COMMUNE DE
ROCHE (Vaud)

Objet : RAPPORT DE LA COMMISSION

Roche, le 5 février 2021

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL

de la commission nommée pour l'étude du préavis no 68/2021 relatif au
changement des stores du collège des Salines

	Séances					Emoluments		Signatures
	01.02							
Rapporteur : Mme Béatrice Dozot	X							
Membres : Mme Monica Portner	X							
M. David Fischer	X							

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission ad hoc chargée de l'étude du préavis 68/2021 s'est réunie le lundi 1^{er} février 2021 à la Maison de Commune en présence de Monsieur Rémy Roulet, Municipal, que nous remercions pour sa disponibilité ainsi que pour les informations et réponses qu'il nous a fournies.

En prélude à la séance proprement dite, la commission a effectué une visite des classes du collège, accompagnée et commentée par Monsieur Roulet. Elle a pu de la sorte se rendre compte de visu de l'état actuel des stores. La commission n'a pas été surprise de constater l'état des mécanismes d'entraînement des stores, car pour certains membres, ceux-ci n'ont pas changé depuis leurs passages sur les bancs d'école. Seules les toiles ont été depuis remplacées.

Comme énoncé dans le préavis, la conception des stores date de la construction du collège des Salines, soit en 1936. Les mécanismes surannés nécessitent à maintes reprises l'intervention du service de conciergerie ou d'un professionnel afin de procéder aux réparations de stores bloqués ou aux changements de pièces cassées ou tordues.

Afin de remédier à cette situation, la Municipalité propose le changement des 39 stores du bâtiment. Pour ce faire, des devis ont été sollicités auprès de quatre entreprises, soit : Stores Chablais, Léman Stores, Volets du Rhône et Lamelcolor.

Ces appels d'offres spécifiaient le chiffrage de 2 variantes, à savoir :

1. Remplacement du système actuel (tringlerie) et des toiles avec système d'enrouleur de sangle
2. Remplacement par des stores à lamelles orientables en aluminium thermolaqué et actionnés par une manivelle

A réception des offres, il s'est avéré que le prix de la variante 1 était deux fois plus élevé que la variante 2. En effet, le système actuel de tringlerie qui part en biais est plus compliqué à réaliser que la mise en place de deux coulisses de guidage pour faire descendre les lamelles, d'où la considérable différence de coût entre les deux variantes.

De plus, le système avec manivelle est plus commode que l'enrouleur de sangle et l'entretien s'en trouve également facilité.

Coûts

- variante 1 : CHF 50'000.00
- variante 2 : CHF 27'032.70

Il est à relever toutefois une disparité avec la variante stores à lamelles par rapport aux stores actuels. En effet, actuellement, la toile remonte entièrement dans le caisson alors qu'avec le nouveau système, les lamelles une fois relevées seront visibles à raison de 2 cm en dessous du caisson.

L'examen des offres a conduit les membres de l'exécutif à opter pour la variante 2 de l'entreprise Lamelcolor dont la proposition est la moins onéreuse.

Nous ne reviendrons pas sur les dimensions et chiffres, ces derniers étant détaillés au point 4 du préavis.

En ce qui concerne la couleur, celle-ci n'a pour l'heure pas encore été déterminée. La décision sera prise en séance de Municipalité. Soulignons qu'il n'y a aucune différence de prix quelle que soit la teinte choisie.

La commission s'est interrogée sur la résistance en cas de vent. M. Roulet a répondu que les matériaux sont conformes aux normes en vigueur. Les profils de lamelles ainsi que la lame finale utilisés en font un store fiable, robuste et résistant aux intempéries.

Le store à lamelles TT90 est idéal pour sa fermeture et son réglage optimal de la lumière.

Notons aussi qu'il y aurait la possibilité pour le service de conciergerie de les laisser en position fermée à la fin de l'année scolaire après nettoyage des fenêtres, ainsi ces dernières resteraient propres pour la rentrée.

Au terme de cette réunion, les commissaires ont approuvé la nécessité d'effectuer ces travaux afin de pouvoir bénéficier de dispositifs fonctionnels dans les classes.

C'est donc à l'unanimité que la commission vous propose d'accepter les conclusions du préavis et de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Roche

Vu le préavis No 68/2021 de la Municipalité au Conseil communal relatif au changement des stores du collège des Salines ;

Ouï le rapport de la commission chargée de l'examen de cet objet ;

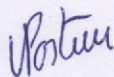
Considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour ;

Décide :

1. D'autoriser la Municipalité à procéder au changement des stores du collège des Salines ;
2. De lui accorder pour ce faire un crédit de CHF 27'032.70 ;
3. De financer les travaux par la trésorerie courante ;
4. D'amortir, la valeur des travaux sur une durée de 5 ans, pour la première fois en 2022.

Ont signé :

Monica Portner



David Fischer



Béatrice Dozot

